



CONSEIL MUNICIPAL DU
30 MARS 2023
COMPTE RENDU

L'An deux mil vingt-trois le **30 Mars** à **18h00**, le Conseil Municipal de la Ville d'ONNAING s'est réuni, sous la présidence de Monsieur JOUANIN Xavier - Maire - à la suite de la convocation qui lui été faite cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

P R E S E N T S : M. Xavier JOUANIN – *Maire* - Mme Mélanie CINARI - Mme Marie-Paule BRAUCHLI – M. Franck PONTIER – Mme Graziella STAMPER – Mme Sylvie BALLINI – M. Jean-Michel LEGRAND – *ADJOINTS AU MAIRE*

Mme Dominique POTTIEZ - M. Jean-Charles LAMBECCQ – Mme Michelle PLUYART - Mme Delphine BERTRAND- Mme Géraldine POTIER - M. Sébastien MATHIEU – M. Mourad MEKDOUR - – M. François HENNEVIN- M. Aurélien BRISSY- Mme Christine RACZEK– Mme Christelle DESPRES- Mme Fatima BENAICHE - M. Michel LOOSE - Mme Laurence BARA - Mr Vincent HANDRE - *CONSEILLERS MUNICIPAUX*

EXCUSES AVEC PROCURATION : Mme Yvonne DURANTI - Mme Sylvie VERCHAIN- M. Renaud LECERF - Mme Daniela RIDOLFI

EXCUSES SANS PROCURATION : M. Michel BOSCH – M. Maxence MAILLOT.

DATE DE LA CONVOCATION : 23 Mars 2023

DATE DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT :

DATE DE RECEPTION DU REPRESENTANT DE L'ETAT :

ACCUSE DE RECEPTION DU REPRESENTANT DE L'ETAT :

I COMPTE DE GESTION 2022

Le compte de gestion 2022 du budget de la commune s'élève d'une part en section de fonctionnement à 10 129 340.49 € en dépenses et 11 694 478.12 € en recettes, d'autre part en section d'investissement à 7 644 387.46 € en dépenses et 8 896 232.26 € en recettes.

Le compte de gestion 2022 présente les soldes suivants en reprenant les résultats 2021 :

- En section de fonctionnement (après reprise de l'excédent de 2021 de 1 286 447.38 €) un excédent de 2 851 585.01 €.
- En section d'investissement (après reprise du déficit de 2021 de 3 047 429.58 €) un déficit de 1 795 584.78 €.

Soit un excédent global de 1 056 000.23 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022.

II COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif 2022 du budget de la commune s'élève d'une part en section de fonctionnement à 10 129 340.49 € en dépenses et 11 694 478.12 € en recettes, d'autre part en section d'investissement à 7 644 387.46 € en dépenses et 8 896 232,26 € en recettes.

Le compte administratif 2022 présente les soldes suivants en reprenant les résultats 2021 :

- En section de fonctionnement (après reprise de l'excédent de 2021 de 1 286 447.18 € un excédent de 2 851 585.01 €.
- En section d'investissement (après reprise du déficit de 2021 de 3 047 429.58 € un déficit de 1 795 584.78 €.

Soit un excédent global de 1 056 000.23 €.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion du Receveur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022.

III AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir entendu le compte administratif 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'année 2022 ;

Considérant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 2 851 585.01 €
- un déficit d'investissement de : 1 795 584.78 €

Considérant la reprise des restes à réaliser au 31 décembre 2022, le résultat d'investissement se présente comme suit :

Déficit d'investissement	:	- 1 795 584.78 €
- Les restes à réaliser	:	- 513 988.82 €
+ les restes à recouvrer	:	+ 1 012 592.64 €
Résultat définitif	:	- 1 296 980.96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter une partie du résultat de fonctionnement 2022 pour couvrir le besoin de financement en investissement au compte 1068 à hauteur de **1 296 980.96 €**, dit que l'excédent de fonctionnement sera imputé au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour le reliquat soit : **1 554 604.05 €**.

IV VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Considérant les résultats de l'exercice 2022 ;

Considérant les restes à réaliser en dépenses et en recettes à inscrire au budget 2023 ;

Considérant le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le taux de la Taxe Foncière (bâti) à 45.62 % reprenant le taux communal inchangé depuis 2012 26.33 % et celui du taux départemental 19.29 % et de maintenir le taux de la Taxe Foncière (Non Bâti) 68.71 % et le taux de la Taxe d'Habitation : désormais renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale », comme avant 2020, soit 20.14 %.

V VOTE DU BUDGET 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L 2311-5, L1612-11, R 2311-13 relatifs au vote du budget ainsi que l'article 1639A du Code Général des Impôts ;

Vu l'article 107 de la loi 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales et modifiant notamment l'article L2313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes ;

Considérant la délibération en date du 20 février 2023 sur la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) ;

Après avoir repris les résultats 2022 ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes ;

Après avoir constaté l'équilibre budgétaire des deux sections ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 1 abstention adopte le budget tel qu'il suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	13 189 690,04	13 189 690,04
INVESTISSEMENT	8 134 893,74	8 134 893,74

VI SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET COMPLEMENTAIRES A ACCORDER AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Monsieur le Maire invite les Adjoints et Conseillers Municipaux membres des conseils d'administration d'associations locales à ne pas prendre part aux débats et aux décisions attributives de subvention.

Il propose d'attribuer les subventions de fonctionnement comme présentées dans les tableaux joints.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations comme présentées dans le tableau ci-dessus dit que les crédits sont prévus au budget, soumet au vote une autre demande de subvention celle de l'Association Onnaing Démocrate et Citoyenne.

La subvention est refusée par 23 voix et 3 abstentions.

ASSOCIATIONS ONNAINGEOISES		propositions / subvention 2023
ANIMATION - FETES	Ambiance et Loisirs	900
	Amicale des Sapeurs pompiers	800
CULTURE - TRADITIONS - LOISIRS	Alguilles et crochets	300
	De fil en aiguille	1250
	les Choleuses onnaingeoises	400
	les Choleux	400
	D Art	1000
	Histoire et vie d'Onnaing	650
	Lud Hainaut	300
	Lyre Ouvrière	20000
	Onnaing scrabble duplicate	150
	Percus Agogo	900
	SFV	1500
	Studio Art Déc'Or	700
	Z'Enchanteurs	500
ENSEIGNEMENT	APESFO	300
	APE des écoles d'Onnaing Centre	300
	les Petites Canailles du Centre	300
SOCIAL - SOLIDARITE - SANTE	Association Familiale	500
	Jeannine Emplisse	750
	Secours catholique	880
	Secours populaire	1800
ENVIRONNEMENT - TRANSITION ECOLOGIQUE	Ecos 7 en transition	250
SPORT	AS Collège	2800
	ASAO	3500
	Association Plaisir Fitness	600
	Avenir d'Onnaing	2000
	Boxing Club Onnaingeois	2500
	Ecole Ying chuan de kung fu tai chi chuan	400
	Hirondelle onnaingeoise	600
	JAO	21500
	La flèche onnaingeoise	750
	Le Pêcheur onnaingeois	3100
	Nouvelles magnolias	600
	Olympique Onnaingeois	19700
	Onnaing Marche	750
	TTO	4000

Subventions complémentaires

Association	montant de la subvention (€)	remarques
Jeannine Empisse pour le don de sang bénévole	100	provision pour congré départemental des donneurs de sang
Jeanne d'Arc d'Onnaing	2000	frais liés à l'organisation des 70 ans du club
Nouvelles magnolias d'Onnaing	900	aide à l'achat de nouvelles tenues
Association Sportive Athletic Onnaing	7200	frais liés à l'organisation des foulées onnaingeoises
La Flèche onnaingeoise	2000	aide à l'achat de cibles et de bandes de stramit

Subventions exceptionnelles

Association	montant de la subvention (€)	remarques
Comité Amiante Prévenir et Réparer	100	soutien aux victimes de l'amiante et des maladies professionnelles
Prévention Routière - comité départemental du Nord	100	actions de sensibilisation aux risques routiers
Maison Familiale Rurale	75	aide à la construction d'une salle polyvalente pour les apprenants en formation par alternance (une onnaingeoise concernée)
AFM Téléthon	800	aide à la recherche et à la lutte contre les myopathies
les Restaurants du cœur du Hainaut Cambrésis	400	soutien financier pour la distribution des repas
APF France Handicap	200	soutien aux actions menées au profit des personnes en situation de handicap

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Association	Montant de la subvention sollicitée	Remarques
Onnaing Démocrate et Citoyenne	250	Pas d'intérêt à l'animation locale comme pour une cause d'intérêt général

VII SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale,
Une subvention de 530 000 €
Considérant l'avance de 150 000 € votée par délibération n°79-2022 du 24 novembre 2022,
restera à verser un montant de 380 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 530 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

VIII DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ETAT Au titre du CONTRAT DE VILLE – PROGRAMMATION 2023« De mon temps... »

Ce projet a pour but de collecter des souvenirs, des anecdotes sur la vie à l'époque de la mine et faire le lien entre présent et passé. Il se décline en plusieurs ateliers : écriture, décors, costumes, théâtre.

Les trois unités du spectacle sont :

- Le grenier : lieu de départ des souvenirs en ouvrant une malle chargée de photos, de notes d'un temps passé
- La rue : espace de convivialité et d'entraide entre voisins des corons (avant et après la réhabilitation)
- La mine : lieu emblématique du quartier (sous forme de diaporama)

L'intérêt de ce projet est de faire ressurgir des souvenirs, de s'approprier les époques de chacun, de rendre possible une interprétation des bribes de vie par le jeu théâtral et quelques chansons. La partie théâtre se fera sous forme de petites scénettes, plus faciles à apprendre. Entre chaque scénette une chanson de l'époque sera interprétée par les bénévoles de l'atelier chant.

Le spectacle final aura lieu le 9 décembre à 18h30 à la salle des fêtes d'Onnaing, ouvert à toute la population. Une exposition sur la mine sera présentée.

Le coût de ce projet s'élève à 9 350 €

La sollicitation auprès de l'Etat est de 7480 €, le reste à charge pour la ville étant de 1 870 €

« La santé au fil de la vie »

Action/prévention santé de la petite enfance aux seniors

Donner les capacités à un public vulnérable (enfants, jeunes, adultes et seniors) de gérer de manière autonome sa santé, son équilibre alimentaire et de pratiquer une activité physique régulière.

Répondre aux besoins et aux enjeux de la société actuelle face aux problèmes de sédentarité et aux multi-diagnostic chez les enfants et les jeunes, lutter contre l'exposition précoce des enfants de moins de trois ans aux écrans.

Impliquer les parents dans les activités et les projets chez les enfants et les jeunes.

A l'issue de l'action, les personnes devront être capables de :

Connaître les bienfaits d'une alimentation saine et équilibrée et les dangers de la malnutrition, de connaître les bienfaits de l'activité physique sur le corps et la santé mentale, de pratiquer une activité physique de manière autonome ou en groupe.

Accepter son corps, son image, être bien avec soi-même, reprendre confiance en soi.

Le coût de ce projet s'élève à 21 550 €

La sollicitation auprès de l'Etat est de 17 240 €, le reste à charge pour la ville étant de 4 310 €

« Accompagner les habitants dans le cadre de l'économie solidaire et circulaire »

Actions menées à la maison pour tous Fabien Thiémé.

Préparer une population en précarité afin que les augmentations liées à leur vie quotidienne aient moins d'impact (maîtriser son énergie, comprendre ses factures, donner une seconde vie aux meubles, aux vêtements, aménager à moindre coût son logement, son jardin...).

Le coût de ce projet s'élève à 9 600 €

La sollicitation auprès de l'Etat est de 7 980 €, le reste à charge pour la ville étant de 1 920 €

Dispositif de réussite éducative

Ce dispositif a pour but d'accompagner les enfants et adolescents de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité nuisant à leur réussite éducative.

Les actions s'adressent à des enfants scolarisés ayant une grande difficulté à verbaliser les affects et les conflits. Ces élèves peuvent se montrer introvertis, peu autonomes et peu ouverts vers les autres et les apprentissages.

- Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres.
- Réflexion et discernement
- Mettre en œuvre des capacités d'écoute, de concentration, d'aptitude à l'échange et à la coopération.

Ateliers bien être et estime de soi pour les 6^e du collège (sophrologie)

Il s'agit de proposer aux jeunes des séances de sophrologie à raison d'une heure hors temps scolaire.

Le coût de ce projet s'élève à 715 €

La sollicitation auprès de l'Etat est de 464 €, le reste à charge pour la ville étant de 251 €

Atelier théâtre « Oser dire, oser faire » pour les 4^{ème} du collège

L'objectif est d'avoir une meilleure connaissance de soi, d'estime de soi.

Les exercices de posture, de respiration, de relation à l'espace vont aider à prendre confiance en soi.

Savoir écouter, regarder, oser faire, oser dire, poser sa voix font partie intégrante de ces exercices.

Le théâtre a pour objet de développer l'expression orale, son écoute et de comprendre comment mieux se faire entendre pendant la prise de parole.

Lorsqu'on est timide, s'affirmer semble un grand défi, mais la pratique du théâtre incite

à se dépasser et à travailler sur ses émotions pour donner le meilleur de soi-même. C'est une pratique ludique et favorable pour vaincre sa timidité, vivre la vie des personnages au-delà de ses propres limites.

Le coût de ce projet s'élève à 1104 €

La sollicitation auprès de l'Etat est de 718 €, le reste à charge pour la ville étant de 386 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le programme d'actions 2023, sollicite auprès de l'Etat la subvention ci-dessus.

IX CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE SAINT EXUPERY A ONNAING

REEMPLACEMENT DE MADAME MARIE-CLAUDE GUTOWSKI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le décès de Madame Marie-Claude GUTOWSKI, il convient de la remplacer au sein du Conseil d'Administration du Collège Saint-Exupéry à Onnaing, en qualité de membre titulaire.

Il est demandé au conseil municipal de procéder, à main levée, à l'élection de son remplaçant.

Election du remplaçant de Madame GUTOWSKI:

Il est proposé la candidature de Madame Christelle DESPRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de la candidature de Madame Christelle DESPRES.

X MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'une fois les résultats de l'élection proclamés, la composition d'une Commission d'Appel d'Offres ne peut être modifiée en cours de mandat, sauf en cas de vacance d'un siège pour remplacer définitivement un membre (en cas de démission ou de décès),

L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics a abrogé les articles de l'ancien Code des Marchés Publics relatifs à la Commission d'Appel d'Offres, et a introduit, dans le CGCT, un nouvel article L 1414-2 qui dispose que :

« Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une Commission d'Appel d'Offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 ».

Conformément à cet article L 1411-5 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres est composée du Maire, qui en est le Président, et pour les communes de 3 500 habitants et plus, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Par délibération N° 74 en date du 11 juin 2020 et conformément à l'article précité, le conseil municipal a procédé à l'élection, au scrutin secret et de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Avaient été élus membres, titulaires et suppléants, sous la Présidence de Monsieur Xavier JOUANIN, Maire :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Serge DOLEZ	M. Renaud LECERF
M. Jacky LEROY	Mme Yvonne DURANTI
M. François HENNEVIN	Mme Marie-Claude GUTOWSKI
Mme Mélanie CINARI	M. Yacine HOUICHI
M. Vincent HANDRE	M. Maxence MAILLOT

Au vu des membres titulaires et suppléants actuels, plusieurs sièges sont vacants. Il convient ainsi de remplacer définitivement plusieurs membres, et ainsi de procéder, au scrutin de liste, à la modification de la composition de la commission.

Il est donc demandé au conseil municipal de procéder à l'élection des 5 titulaires et des 5 suppléants.

La proposition est faite au conseil municipal de ne pas procéder au scrutin secret et de procéder à main levée (application de l'article L 2121-21 du CGCT) : Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

La liste déposée est la suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Franck PONTIER	M. Renaud LECERF
M. Michel LOOSE	Mme Yvonne DURANTI
M. François HENNEVIN	Mme Christelle DESPRES
Mme Mélanie CINARI	Mme. Graziella STAMPER
M. Vincent HANDRE	M. Maxence MAILLOT

Il a été procédé au vote à main levée après accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare les titulaires et suppléants ci-dessus membres de la commission municipale d'appel d'offres.

XI CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION POINFOR CONCERNANT UN CHANTIER D'INSERTION (ACI)

Vu l'instruction de la DGEFP n°2014-2 du 05 février 2014 relative au pilotage des dispositifs de l'insertion par l'activité économique (IAE) ;

Vu le décret n°2014-197 du 21 février 2014 portant généralisation de l'aide aux postes d'insertion et les diverses mesures relatives à l'insertion par l'activité économique ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 janvier 2016 fixant l'aide financière aux structures de l'insertion par l'activité économique ; abrogé par arrêté du 28 février 2017.

Vu le projet de convention et de budget prévisionnel proposés par l'association POINFOR, ci-annexés ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité valide la convention d'objectifs à passer avec l'association POINFOR concernant la mise en place et le fonctionnement d'un chantier d'insertion, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents en lien avec l'association POINFOR relevant de l'activité d'un nouvel ACI pour l'année 2023

Et le versement de la subvention : soit 60 000 €, décomposée comme suit :

- 20 000 € à la notification de la convention prévue en mars 2023

- 20 000 € en mai 2023
- 15 000 € en septembre 2023,
- Le solde après vérification par la ville conformément à l'article 7.

Dit que les crédits sont prévus dans le cadre du budget 2023.

XII DENOMINATION DES VOIES DU PARC D'ACTIVITES DE LA VALLEE DE L'ESCAUT II (PAVE II) – SITE SCCV ECCHOBLOC ONNAING

Un permis de construire a été délivré le 20/05/2020 à la SCCV ECCHOBLOC Onnaing, ainsi qu'un permis de construire modificatif le 14/02/2023, portant sur la construction de trois ensembles de bâtiments à usage d'activités regroupant 17 cellules, sur la parcelle ZD 562 située rue Jacky Leroy (PAVE II).

Les travaux relatifs aux VRD desservant ces divers bâtiments débiteront prochainement.

En vue de faciliter l'adressage des cellules destinées aux entreprises, il est proposé de dénommer les voies privées créées à l'occasion de cet aménagement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de dénommer la voie d'accès au site ECCHOBLOC par la rue Jacky Leroy, colorée en bleu sur le plan joint, « rue de la Plaine » et de dénommer la voie interne située à l'ouest du site ECCHOBLOC, colorée en vert sur le plan joint, « rue du Fort »

XIII MISE A JOUR DE LA LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ETRE ATTRIBUE

Conformément aux dispositions de l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990, il revient à l'organe délibérant des collectivités territoriales d'établir la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué, gratuitement ou moyennant redevance, en raison notamment des contraintes liées à leur exercice.

Depuis la délibération n°29-2018 du 11 avril 2018, seuls deux logements demeuraient des logements de fonction, tous deux attribués pour nécessité absolue de service :

- hôtel de ville – 270 rue Jean Jaurès
- salle des fêtes – espace Léo Lagrange – 19 rue Victor Hugo

Suite à une réorganisation intervenue durant l'automne 2022, le logement situé 19 rue Victor Hugo est inoccupé. Les associations sportives accèdent aux locaux de l'espace Léo Lagrange avec leurs propres clefs et badges. Quant aux locations de la salle des fêtes, les états des lieux d'entrée et de sortie, ainsi que les remises de clefs, sont effectués par le secrétariat du Maire et le service Fêtes. En cas d'urgence, les locataires peuvent contacter le numéro d'un agent d'astreinte.

Dès lors, le logement situé 19 rue Victor Hugo, désormais inutile au fonctionnement de la structure, peut être supprimé de la liste des logements de fonction qu'il convient donc de mettre à jour.

Après avis favorable du Comité Social Territorial du 1^{er} mars 2023,

Il est proposé de modifier comme suit la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué

Liste des emplois et logements correspondant	Anciens modes d'attribution	Mise à jour du mode d'attribution	Motifs	Obligations liées à l'octroi du logement
Conciergerie « Hôtel de ville » - Logement 270 rue Jean Jaurès	Nécessité absolue de service Attribution gratuite	Nécessité absolue de service Attribution gratuite	Disponibilité totale pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité	Responsabilité des locaux en dehors des heures d'ouverture des services – ouverture et fermeture des divers bâtiments composant l'Hôtel de ville en fonction des heures d'ouverture des services et des plannings d'occupation – accueil des utilisateurs lors des manifestations et réunions – service de réception et remise en place du matériel – accueil téléphonique lorsque les services sont fermés sauf après 19h30 et le dimanche – réception des colis
Conciergerie « Salle des fêtes espace Léo Lagrange » - Logement 19 rue Victor Hugo	Nécessité absolue de service Attribution gratuite	Supprimé	Logement inutile au fonctionnement de la structure	/

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué comme tableau ci-dessus.

XIV ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE B 5000 SISE LIEU-DIT « LES LONGS PRES » A ONNAING

A l'occasion d'une déclaration d'intention d'aliéner réceptionnée le 20/12/2022, la Commune était informée de la vente des parcelles B 77 d'une contenance de 1137 m², et B 5000 d'une contenance de 7328 m², situées lieu-dit « Les Longs Prés ».

La parcelle B 77 étant classée 1AU au PLUi et située au sein de l'OAP ONN02, un arrêté portant acquisition de cette parcelle par voie de préemption au prix de 15 000 € a été pris le 16/02/2023.

La parcelle B 5000, classée N au PLUi et n'étant donc pas soumise au droit de préemption urbain, la Commune a informé le notaire chargé du dossier de son souhait de l'acquérir à l'amiable au prix fixé dans la DIA soit 4900 € étant précisé que ce prix de vente inclut une commission de 1207 € à la charge du vendeur.

Par courrier du 15/03/2023, Monsieur Edouard Gostiaux, propriétaire de ladite parcelle, informait la Commune de son accord pour la lui céder pour 4 900 €.

L'acquisition de cette parcelle permettrait à la Commune de poursuivre sa politique de maîtrise foncière dans cette zone humide classée N située à proximité immédiate d'habitations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable à l'acquisition de la parcelle cadastrée B 5000 sise lieu-dit « Les Longs Prés » à Onnaing, d'une contenance de 7328 m2, au prix de 4900 € hors frais d'acte notarié, ce prix de vente incluant une commission de 1207 € à la charge du vendeur, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire, dit que cette dépense sera affecté à l'opération 99014 « acquisitions foncières » – imputation 2111 « terrains nus »

Le Maire

Xavier JOUANIN

